

## Partir comme jeune au pair



Tu souhaites découvrir un pays étranger, rencontrer d'autres cultures et d'autres personnes tout en apprenant une langue dans une famille d'accueil ? Alors partir comme jeune au pair constitue un excellent moyen pour réunir ces différentes envies.

### C'est quoi au juste ?

Être jeune au pair c'est être accueilli dans une famille, logé et nourri en échange de tâches familiales (garde d'enfants, entretien, cuisine...). Le but du séjour est de te perfectionner dans la langue (tu suivras des cours) et de mieux connaître le pays en participant à la vie de la famille d'accueil. Cette formule concerne les jeunes de 17 à 30 ans. Il dure généralement entre 6 mois et 1 an mais il existe toutefois des

formules d'été exceptionnelles qui durent 1 à 3 mois. Il est également possible d'organiser un voyage au pair en Belgique néerlandophone ou d'accueillir un jeune en séjour au pair.

Il faut savoir que les démarches et conditions varient selon la destination. Si tu souhaites partir dans un pays de l'Union européenne, un accord européen sert de référence et propose un contrat standard. Par contre, si tu pars hors Union, il faudra te renseigner auprès du consulat du pays choisi.

### Comment trouver une famille ?

**Par des connaissances** ou de la famille à l'étranger.

**Par petites annonces.** Ces deux premières formules sont les moins onéreuses, mais elles te demanderont plus d'investissement personnel.

**Par des agences de placement.** Cette méthode est souvent utilisée, car elle soulage de nombreuses démarches administratives et propose des familles présélectionnées. Il s'agit de services payants où les frais de dossier varient entre 75 € et 450 €. En général, tu as environ un mois d'adaptation dans la famille. En cas de difficulté durant cette période, il est possible de contacter l'agence et de demander un changement de foyer.

Remarque : à part quelques organismes type YFU, WEP... les agences de placement spécifiques "jeunes au pair" se situent en Flandres. La faute à une législation/administration beaucoup trop lourde coté Wallon.

Dans tous les cas, les droits et devoirs du jeune au pair et de la famille d'accueil feront l'objet d'un **accord écrit**, de préférence avant le départ.

### Quelles sont les démarches à réaliser ?

Avant de partir comme jeune au pair à l'étranger, le jeune doit s'informer auprès de sa mutuelle : tu devras te procurer soit une carte européenne d'assurance maladie, soit le formulaire adéquat qui diffère selon le pays de destination.

Au niveau des allocations familiales, certaines conditions (avoir moins de 25 ans, travailler moins de 240h durant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres) doivent être respectées pour continuer à bénéficier des allocations.

Si tu es en stage d'attente, renseigne-toi auprès de l'Onem, il est possible que ton séjour ne prolonge pas ton stage d'attente.

Si tu bénéficies déjà d'allocations d'attente ou de chômage, il y aura une suspension de celles-ci pendant la durée du séjour mais tu conserves tes droits pendant 3 ans. Dans ce cas, à ton retour, tu n'auras plus de stage à effectuer lors de ta réinscription.

Pour plus d'informations, n'hésite pas à venir consulter la fiche Infor Jeunes "Partir au pair".

### Plus d'info

- [www.wep.org](http://www.wep.org)
- [www.yfu-belgique.be](http://www.yfu-belgique.be)
- [www.aupair-world.net](http://www.aupair-world.net)
- [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

070 233 444

[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

